CSU
FRC
5241

MANIERE
JUDICIEUSE ET ÉQUITABLE D'ENVISAGER L'AUTORITÉ.

DIEU a mis dans les Rois ſon autorité pour rendre les Peuples heureux ; mais ils ne peuvent leur procurer le bonheur, qu'autant qu'ils les trouvent ſoumis & pleins de confiance. Les cœurs reſſerrés par la crainte ſont inacceſſibles à la félicité.

Tout Citoyen doit au Souverain une obéiſſance éclairée & fondée en principes.

Cette obéiſſance, pour être entiere, doit contenir dans de juſtes bornes la langue & la plume, le cœur & l'eſprit. Elle doit nous faire reconnoître & avouer que c'eſt à la protection du Souverain que nous devons preſque tous les avantages temporels dont nous avons pu jouir dans l'Etat, & nous rendre prêts à lui ſacrifier, ſi les circonſtances l'exigent, ce que nous tenons de ſa bienfaiſance. Mais où trouver au

MJW 9359

milieu des inquiétudes que dicte la défiance, une déférence ſi juſte & ſi raiſonnable? Cœurs étroits glacés par l'égoïſme! pourrois-je dire à quelques-uns de mes concitoyens, à la vue des ſacrifices qu'a déja fait votre Roi,

Reconnoiſſez tout ſon amour,
Et ſachez uſer de retour :

ayez au moins au ſujet d'un tel Prince des ſentimens dignes de ſa bonté.

La plupart des hommes craignent l'autorité & tâchent de s'y ſouſtraire : cependant c'eſt elle qui fait le bonheur des humains, & ſans elle tout ſeroit en confuſion.

C'eſt un principe d'indépendance qui fait redouter l'autorité. On regarde l'obéiſſance comme une gêne qui rend les hommes malheureux; mais on s'abuſe : c'eſt au contraire l'obéiſſance à la Loi, la ſubordination aux Puiſſances qui met tout dans l'ordre; & ſans l'ordre point de bonheur.

Cette autorité, même la plus modérée, pour nous être utile, doit être abſolue : ſi elle ne l'eſt pas, ce n'eſt plus qu'une ombre d'autorité, une chimère. L'autorité, quoiqu'abſolue, eſt ſoumiſe aux loix fondamentales & à l'équité. Ce terme d'autorité abſolue révolte les eſprits

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

peu éclairés, pourquoi? Parce qu'ils ſe la figurent tyrannique, ce qui eſt un préjugé. L'autorité, qui ne ſeroit point abſolue, ne pourroit s'oppoſer au mal, ni opérer le bien; elle ſeroit néceſſairement dépendante, & ne tarderoit point à être ſubjuguée par d'autres pouvoirs uſurpés. Les hommes, quoique libres par nature, ne ſont pas nés indépendans : ils naiſſent tous ſoumis à l'autorité civile, ſans quoi le monde ſeroit un chaos où perſonne ne ſeroit libre. L'autorité la plus abſolue a des bornes en fait d'impôts. Ces bornes ſont les beſoins réels de l'Etat, & les facultés des Contribuables. On ſe plaît à confondre l'autorité abſolue avec le deſpotiſme : c'eſt un préjugé fondé ſur l'ignorance ou la malice des ennemis du gouvernement, qui voudroient rendre odieuſe la puiſſance monarchique. Quelle énorme diſtance entre l'injuſte rigueur du pouvoir deſpotique, & la fermeté ſage & pleine de douceur du Gouvernement tempéré dans lequel nous vivons! Quelle diſtance de la bruſquerie impérieuſe & ſouvent cruelle de l'un, à la maturité réfléchie & compatiſſante de l'autre!

Parmi les différentes ſortes de gouvernemens, le monarchique eſt ſans contredit le plus parfait : c'eſt un gouvernement vraiment paternel; c'eſt celui qui approche le plus de la maniere

dont Dieu conduit ſes créatures qu'il chérit, & qui nous donne la plus belle image de la ſuprême autorité divine, laquelle atteint à ſon but avec force & avec douceur, & ſans violenter notre liberté; ſait tout faire contribuer de façon ou d'autre au bien général. Auſſi ce gouvernement eſt-il ſi parfait, qu'il eſt le ſeul auquel, après tous les conflits & les débats, on en revient toujours comme au plus ſage, au plus avantageux.

Souvent ſéduit par de faux principes, le peuple ſe croit permis de ſe plaindre du gouvernement; mais c'eſt un préjugé d'autant plus pernicieux, que le bon ordre & la paix de la ſociété dépendent beaucoup du reſpect qu'on a pour l'autorité. Et ne voit-on pas dans l'hiſtoire, que les tems les plus malheureux de la monarchie ſont ceux où l'autorité du Prince a été le moins ménagée, le moins reſpectée?

C'eſt envain qu'on voudroit diſtinguer la perſonne du Prince d'avec celle de ſes Miniſtres, pour pouvoir plus impunément ſecouer le joug de l'autorité, comme ſi ceux-ci ne repréſentoient pas le Souverain dont ils ſont le conſeil & les organes. De-là cependant la liberté qu'on ſe donne de blâmer, de cenſurer les inſtrumens de l'autorité, & de préférer chacun ſes vues particulieres à celles qui les font agir, & que pour l'ordinaire on ignore. Les plaintes

que l'on forme contre eux, ſouvent ſans ſujet, retombent ſur le Souverain, qui leur donne ſa confiance. D'ailleurs, ce qui prouve l'injuſtice de la plupart de ces murmures, c'eſt que, quelque ſupériorité de mérite qu'aient pu avoir les Miniſtres du tems paſſé, dans tous les tems on a crié contre eux, on a mal parlé de tous.

Les prévoyances ſiniſtres d'un avenir qu'on veut enviſager comme malheureux, partent du même principe. Ce ſont les terreurs d'une imagination préoccupée, qui ſe forge des monſtres pour les combattre; les cris d'un eſprit malade qui rejette les remedes propres à le guérir. L'indocilité, par ce ton prophétique, propre à exciter la commotion des eſprits, ſe venge de la douce ſubordination où l'on veut la retenir. Perſuadons-nous au contraire que le génie noble & élevé de la Nation, que la Religion & la raiſon, qui ſont l'ame du corps politique, que l'intérêt même de ceux qui gouvernent, nous préſerveront à jamais de l'empire tyrannique du deſpotiſme. Fions-nous à la bonne volonté reconnue du Souverain, & repoſons-nous ſur l'ange tutélaire de la France, du ſoin de le rendre l'inſtrument de notre félicité, qui paroît être le plus ardent de ſes vœux.

Que reſte-t-il donc à faire à ceux qui ne ſont pas chargés par état de l'Adminiſtration, que

d'être ſpectateurs tranquilles des événemens ; & de ne point occaſionner, par de vaines déclamations, des maux réels, ſous prétexte d'en vouloir guérir ou prévenir d'imaginaires ?

Ceux que l'eſprit de parti ou leur caractere portent aux extrêmes, ne goûteront point ces réflexions. A leurs yeux, c'eſt être ſectateur du deſpotiſme, que de préconiſer la néceſſité & les avantages de la confiance. Au contraire, tout homme impartial en ſentira l'évidence ; il verra qu'on ne peut faire de réformes, que quelques parties intéreſſées n'en reçoivent quelque préjudice ; mais qu'en ce cas le bien public preſque général doit l'emporter ſur celui de quelques individus : il verra que ce que l'on perd d'un côté par la privation de certains avantages, on le regagne de l'autre par l'heureuſe diſpoſition de l'eſprit, qui ſe pliant aux circonſtances, & ſe familiariſant avec les objets, commence à y appercevoir d'autres avantages plus réels & juſqu'alors inconnus.

Cette ſoumiſſion éclairée remet l'équilibre qu'un eſprit d'indépendance trop fomenté avoit dérangé, puiſqu'elle nous rapproche par devoir du centre de l'unité, dont le défaut de confiance nous avoit d'abord éloignés.

Ce ſyſtême de ſoumiſſion & de reſpect pour l'autorité tend directement, par les voies les

moins périlleuſes, au bonheur de la ſociété ; il modere l'effervefcence des eſprits, calme les inquiétudes, amortit les plaintes que des circonſtances rigoureuſes pourroient peut-être par la ſuite arracher, & nous diſpoſe aux plus généreux ſacrifices. Ce ſyſtême eſt donc inconteſtablement le plus avantageux pour nos intérêts ſpirituels ou temporels. Que d'inconvéniens il nous fait éviter, en nous délivrant de mille perplexités, & d'une violente agitation de l'ame, trop ſouvent funeſte à notre propre exiſtence, funeſte même au repos de toute la ſociété ! Puiſſent ces réflexions, auſſi vraies qu'impartiales, nous ſervir de préſervatif contre certains écrits qu'on a affecté de répandre, & qui tendent à nous indiſpoſer ſans ſujet contre le Gouvernement !

Les anciens Juriſconſultes ont dit : *Si veut le Roi, ſi veut la Loi.* Cela doit s'entendre des loix d'adminiſtration qui n'ont rien de contraire aux loix fondamentales. On peut dire avec autant de vérité, *ſi veut la Loi, ſi veut le Roi ;* ce qui s'entend des loix conſtitutionnelles & fondamentales de l'Etat. Reſtons-en-là, & il n'y aura plus de diſputes : mais ſur-tout, point de déguiſement, point d'entêtement, point de paſſion.

IDÉE
DE LA MAJESTÉ ROYALE,
Tirée des Œuvres de M. Boſſuet.

LA Majeſté dans le Prince eſt l'image de la grandeur de Dieu. — Dieu eſt infini; Dieu eſt tout : le Prince eſt un perſonnage public, & en tant que Souverain, n'eſt pas regardé comme un homme particulier. Tout l'Etat eſt en lui; la volonté de tout le Peuple eſt renfermée dans la ſienne. Comme en Dieu eſt réunie toute vertu, ainſi toute la puiſſance des particuliers eſt réunie en la perſonne du Prince.—La Puiſſance royale agit en même-tems dans tout le Royaume, comme celle de Dieu ſe fait ſentir en un inſtant d'une extrêmité du monde à l'autre. Que l'autorité ceſſe dans le Royaume, tout y ſera en confuſion.

Du Prince aſſis dans ſon cabinet, partent les ordres qui font aller de concert toutes les claſſes des Citoyens & tous les Corps de l'Etat : il n'a qu'à remuer les lèvres, & tout l'Empire ſe

remue ; c'eſt l'image de Dieu qui fait tout par ſa parole.

Voyez l'ordre, la juſtice & la tranquillité dans tout le royaume ; c'eſt l'effet naturel de l'autorité du Prince. Dieu lui fait découvrir les trames ſecretes des méchans, ennemis de ſon autorité ; il ſemble avoir des yeux par-tout, & ſon bras va les arrêter aux extrêmités du monde. Il n'y a point d'aſyle aſſuré contre une telle Puiſſance.

La Puiſſance royale eſt une puiſſance ſacrée, paternelle, abſolue. Voyez la raiſon ſecrete qui gouverne le corps de l'Etat, renfermée dans une ſeule tête, vous avez l'image de Dieu dans les Rois, & vous concevez l'idée de la Majeſté royale. Dieu donne aux Rois cette majeſté pour le bien des Peuples à qui il eſt bon d'être contenus par une force ſupérieure.

Je ne ſais quoi de divin s'attache au Prince, & inſpire la crainte au Peuple. Le Prince a dans ſon autorité, il porte ſur ſon front un caractère divin.

On doit au Prince les mêmes ſervices qu'à ſa Patrie, puiſque tout l'Etat eſt en ſa perſonne. En lui eſt la puiſſance, en lui eſt la volonté de tout le Peuple dont il eſt le repréſentant. A lui ſeul appartient de tout faire conſpirer au bien public. Il faut faire concourir enſemble le ſer-

vice que l'on doit au Prince & celui qu'on doit à l'Etat, comme choſes inſéparables. Il faut ſervir l'Etat comme le Prince l'entend, puiſqu'en lui réſide la raiſon qui conduit l'Etat. Agir autrement c'eſt s'attribuer une partie de l'autorité royale, c'eſt troubler la paix publique & le concours de tous les membres avec le chef.

Les ennemis de l'Etat ſont appelés les ennemis du Roi. Il n'y a que les ennemis publics qui ſéparent l'intérêt du Prince de celui de l'Etat. Flatter le Peuple pour le ſéparer des intérêts du Roi, c'eſt lui faire la plus cruelle de toutes les guerres.

Le Prince doit être aimé comme un bien public; & ſa vie, ainſi que ſa proſpérité, ſont l'objet des vœux de tout le Peuple. Un bon ſujet aime ſon Prince comme le ſalut de tout l'Etat, comme l'air qu'il reſpire, comme la lumiere de ſes yeux, comme ſa vie, & plus que ſa propre vie qu'il expoſe même pour le ſauver.

Jeſus-Chriſt, en ordonnant d'obéir aux Céſars, a voulu qu'on reſpectât dans leur autorité l'ordre de Dieu & le fondement du repos public. Le reſpect, la fidélité & l'obeiſſance dus aux Rois, ne doivent être altérés par aucun prétexte. La ſainte onction eſt ſur eux, & le haut miniſtère qu'ils exercent au nom de Dieu les met à cou-

vert de toute inſulte. L'Etat eſt en péril, & le repos public n'a plus rien de ferme, ſi l'on ſe permet de s'élever, pour quelque cauſe que ce ſoit, contre les Princes. Il y a une ſainteté inhérente au caractère royal, que rien ne peut effacer; & le bien public ne permet pas que l'on expoſe le Prince au mépris.

N. B. L'Auteur de cet écrit proteſte contre toutes vues politiques qu'on pourroit lui prêter. Il n'en a point d'autre que de reſſerrer les liens de l'amour, de la ſoumiſſion & du reſpect qu'ont pour le Roi tous ſes fideles Sujets, & que d'injuſtes préventions auroient pu altérer.

F I N.

669